

GÉRER LES SINISTRES CORPORELS AUTOMOBILE - PERFECTIONNEMENT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR040	8 jours - 56 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	4500,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités de la gestion des sinistres corporels graves
- Optimiser le règlement des créances caisses

Métiers préparés :

Chargés d'indemnisation risques corporels

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour gérer des sinistres graves impliquant des enjeux financiers importants et nécessitant une technicité élevée.

Chiffres Clés :

- Nouvelle formation en 2024

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels spécialisés dans l'indemnisation des sinistres corporels graves, formateurs experts de l'Ifpass

PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 2 - Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique du titre RNCP 34171 - Chargé d'indemnisation en assurance délivré par Ifpass - Niveau 6 - Date d'enregistrement du RNCP : 10-09-2019 - date d'échéance : 10-09-2024 >>](#)

A. INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS GRAVES – 2 jours

1. Introduction
2. Postes de préjudices spécifiques
3. Modalités d'indemnisation
4. Aggravation
5. Recours des tiers payeurs

B. ÉVALUER LE PREJUDICE ECONOMIQUE DES PROFESSIONS NON SALARIEES – 2 jours

1. Identifier les caractéristiques des professions non salariées
2. Déterminer les informations utiles des documents comptables
3. S'entraîner à l'évaluation d'un préjudice économique

C. CALCULER LE PGPF ET IP DU SALARIE INCAPABLE DE REPENDRE UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE – 1 JOUR

1. Calcul des pensions de vieillesse des salariés
2. Calcul de la perte de gains professionnels futurs
3. Calcul de l'Incidence Professionnelle correspondant à la perte de retraite
4. Étudier les diverses modalités d'indemnisation

D. EVALUER LES PREJUDICES DES VICTIMES INDIRECTES – 1 JOUR

1. Identifier et évaluer les différents postes de préjudice des victimes indirectes en cas de décès de la victime directe
2. Identifier et évaluer les différents postes de préjudice des victimes indirectes en cas de survie de la victime directe
3. Déterminer le recours des tiers payeurs en cas de décès

E. PROTOCOLE D'ACCORD « ASSUREURS/ORGANISMES SOCIAUX » : PERFECTIONNEMENT – 2 jours

1. Introduction
2. Déterminer les assiettes de recours et imputation des prestations
3. Liquider les recours
4. Analyser les dernières notes et jurisprudences arbitrales récentes

Débouchés :

Cette formation a vocation à intégrer ou à évoluer au sein d'un service Indemnisation, prestations et solutions d'accompagnement

Validation des acquis :

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation. La validation d'un bloc est acquise par l'expérience professionnelle du candidat (VAE) ou par le suivi d'un parcours de formation. Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Ce certificat valide l'un des blocs de compétences visées par le [Titre de Chargé d'indemnisation en assurance \(niveau 6\)](#).

Les autres blocs de compétences de ce Titre peuvent être obtenus soit par la [validation des acquis de l'expérience](#) soit par des actions de formation.

La validation de l'ensemble des blocs de compétence permet d'obtenir le [Titre de Chargé d'indemnisation en assurance \(niveau 6\)](#).

PUBLIC

Chargés d'indemnisation sinistres corporels automobile graves

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes :

CR039 ou Stages AA136 - AA137 - AA138 - AA139

Expérience en gestion de sinistres recommandée

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.

- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

4500,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 25/11/2024 à 00:50